

demande si les hommes d'affaires ici présents se rendent compte, quoi qu'en disent nos amis de gauche, à quel point le monde des affaires a été pénalisé. Depuis que je siége à la Chambre, j'ai vu l'avènement du régime d'assurance frais médicaux et du Régime de pensions du Canada. L'assurance-chômage existait déjà. La Commission des accidents du travail constitue une autre pénalisation tout comme les impôts sur les sociétés, les impôts locaux sur les entreprises commerciales et les impôts fonciers des sociétés qui n'ont aucun rapport avec la réalité. Et pourtant nos amis de gauche soutiennent que le gouvernement est trop généreux.

• (4.50 p.m.)

J'invite le secrétaire parlementaire à présenter cette mesure à un comité le plus tôt possible, afin de donner aux hommes d'affaires la possibilité d'exprimer leurs opinions sur son à-propos et de dire s'ils croient qu'elle va favoriser l'expansion et le développement de leur activité et créer les emplois que tous les députés réclament tous les jours. Personne ne nie la gravité du chômage, mais je crois qu'un petit nombre seulement d'entre nous reconnaissent que seuls les hommes d'affaires du pays sont en mesure de créer des emplois. Je crois que c'est là-dessus que le gouvernement doit insister; ainsi, quand le ministre présentera son prochain budget, nous pourrons voir ce que nous pouvons faire pour stimuler un peu l'expansion des affaires. Je propose que nous donnions à l'industrie une chance sérieuse de survivre à notre système; peut-être les emplois que nous attendons jour après jour avec tant d'impatience se présenteront-ils d'eux-mêmes.

Je vous répète que toute entreprise, dans un système qui en stimule l'expansion, ne limitera aucunement le nombre de travailleurs qu'elle emploiera pour des raisons de cupidité ou d'argent. Au Canada, tout directeur d'entreprise songe à l'expansion, et si l'on offre les avantages fiscaux voulus, on trouvera la réponse que le ministre cherche. On n'a qu'à lire les articles de journaux d'Edmonton pour voir que la Chemcell a congédié 325 employés cette année à cause des mesures adoptées par le gouvernement il y a deux ans. Je ne prétends pas que les négociations Kennedy soient directement responsables du ralentissement ici ou à Hardieville, en Alberta, ou même à Montréal ou à Brockville. Il y aura bien d'autres mises à pied dans l'industrie pétrochimique canadienne si on ne renégocie pas à l'avantage des industries canadiennes certaines des conditions négociées il y a quelques années, et si l'on ne prévoit pas des concessions dans le prochain budget pour permettre à ces gens de continuer à faire des affaires chez nous.

A mon avis, c'est bien beau de parler de nationalisme économique. Puis-je cependant rappeler aux députés que le Canada serait loin d'être la nation qu'il est aujourd'hui sans les investissements étrangers qui s'y sont faits à la fin du siècle. Je ne vois aucun inconvénient à ce que le Canada ait une structure fiscale qui encourage les investissements étrangers. J'estime aussi qu'une structure fiscale de ce genre encouragerait les Canadiens à investir des fonds dans l'exploitation des ressources naturelles du Canada ou dans l'industrie en même temps que les intérêts étrangers, à condition que, en tant que gouvernement, nous permettions que cette exploitation soit l'objet d'un contrôle acceptable. Un ancien député libéral, qui

[M. Skoreyko.]

fut ministre des Finances et qui s'est maintenant retiré de la politique, l'honorable Walter Gordon, a recommandé, il y a quelques années, l'institution d'une taxe sur les retraits de capitaux. J'étais parmi les députés siégeant de l'autre côté de la salle qui étaient plutôt en faveur d'une disposition de ce genre. Le député de Waterloo (M. Saltsman) a dit qu'on devrait décourager les investissements étrangers. S'il en est ainsi, il n'a pas dit à la Chambre qui, au Canada, investirait. Je voudrais certainement lui rappeler qu'il ne demande pas au gouvernement de se substituer aux particuliers pour les investissements dans l'industrie, sachant fort bien qu'un gouvernement l'a tenté et a échoué misérablement.

Je voudrais parler brièvement de la surtaxe. Encore une fois, mon attitude envers cette partie du bill va, je crois, être quelque peu différente. La prolongation de cette mesure me semble un geste rétrograde. Le secrétaire parlementaire n'était pas à la Chambre, un fameux soir de février 1968 où le gouvernement de l'époque avait proposé une mesure et où elle a été repoussée par 84 voix contre 82. Je sais qu'il s'est montré généreux en disant, comme il est consigné au hansard d'hier, qu'un célibataire dont le revenu est inférieur à \$2,743 n'a pas à payer de surtaxe. Je parie qu'il n'y a pas beaucoup de célibataires dans le milieu social du secrétaire parlementaire qui gagnent moins de \$2,743. Il a ajouté qu'un père de deux enfants, dont le revenu est inférieur à \$4,434, ne la paie pas non plus. C'est très généreux. Ce que le secrétaire parlementaire veut réellement dire, c'est que nous ne touchons pas beaucoup de Canadiens, seulement 98 p. 100 des contribuables. Ce n'est pas beaucoup, en effet. D'une part, nous essayons d'encourager les Canadiens à racheter leur pays et à investir dans des actions et des obligations canadiennes, et d'autre part, nous leur imposons une taxe punitive, qui devrait durer un an. Cette surtaxe a été prolongée d'une autre année, et maintenant nous la prolongeons pour une troisième année. Il est difficile d'imposer une taxe, mais il est beaucoup plus difficile de la supprimer. C'est toujours vrai.

A mon avis, ce bill devrait certes être renvoyé au comité, non pas parce que je crois que bien des questions seront posées sur la première partie de la mesure qui porte sur l'allocation du coût en capital. Je pense que cette disposition sera, en général, bien accueillie. Cependant, je crois qu'il devrait être renvoyé au comité pour nous permettre de connaître les vues du public, vues énergiques et hardies, et de savoir s'il est pour ou contre, un peu comme cela s'est fait le printemps dernier pour les propositions du Livre blanc. Ceux qui sont désavantagés ou le seront à l'avenir devraient avoir l'occasion d'approuver ou de désapprouver cette mesure. A une époque de chômage élevé, le gouvernement devrait songer à augmenter les dégrèvements personnels au lieu de prolonger une taxe répressive que rien ne saurait justifier, selon moi.

MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le